

Note de cadrage

Atelier d'initiative citoyenne

« Transformer la place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public : stop aux dealer et à leurs trafics »

Contexte :

Dans le cadre des dispositifs d'interpellation citoyenne, un atelier d'initiative citoyenne peut être déclenché lorsqu'une interpellation réunit au moins 1000 soutiens. Cette phase consiste à l'organisation d'un panel de 24 grenoblois-es tirés au sort chargé de produire des préconisations sur le sujet de l'interpellation. Ces préconisations font ensuite l'objet d'une présentation et d'un débat en conseil municipal s'engage à détailler ce qu'elle décide suite au rapport de préconisations, comme spécifié dans la dernière délibération 9-(33671) relative au dispositif, votée en CM le 25 mars 2024). L'interpellation « Transformer la place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public : stop aux dealers et à leurs trafics » a obtenu ces 1000 soutiens et les porte-paroles ont souhaité déclencher la phase d'atelier d'initiative citoyenne.

Le mandat confié aux citoyen-nés membres du panel de l'atelier d'initiative citoyenne

Cet Atelier d'initiative citoyenne sera chargé d'établir des préconisations citoyennes visant à contribuer à la question suivante, posée par le collectif d'habitants à l'initiative de l'interpellation citoyenne ayant déclenché cet atelier d'initiative citoyenne :

« **Comment transformer la place Saint Bruno pour diminuer les nuisances liées au trafic** » ?

Cet enjeu s'appuie sur l'interpellation adressée à la ville de Grenoble en 2024, dont nous reproduisons ici le titre et le texte initial :

Transformer la place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public: stop aux dealer et à leurs trafics

Nous sommes des habitants du quartier Berriat-Saint-Bruno. La Place Saint-Bruno, a connu, selon nous, ces quinze dernières années, un déclin lent et progressif. La baisse d'attractivité du marché, la difficulté que rencontrent les commerçants, la dégradation de l'espace public, en sont des témoins objectifs. Dans le même temps, elle est devenue un des « points de deal » les plus chauds de Grenoble. En 2022 et 2023, la place Saint-Bruno a fait l'objet de règlements de comptes entre bandes rivales avec des coups de feu en pleine journée.

Plus précisément, les principaux dysfonctionnements observés sont:

- *Insécurité: intimidations, menaces, balles perdues, etc*
- *Nuisances sonores : cris d'alerte, courses de scooters et voitures, etc.*
- *Détérioration des infrastructures: toilettes publiques, voies publiques (armoires électriques), commerces, etc.*
- *Problématique de propreté : canettes laissées sur les trottoirs et les terrasses, débris de verre, etc.*

Il est urgent de refaire de la Place Saint-Bruno un espace public central, lieu de rencontre entre les habitants du quartier et leurs enfants, et les citoyens qui la fréquentent.

Différentes idées nous semblent pertinentes:

- *Aménagements de la place : végétalisation, limitation d'accès au parking*
- *Accès à la place : piétonisation de certaines rues, limitation de vitesse*
- *Mise en place de caméra de surveillance*
- *Renforcement de la police municipale*

Nous demandons à la Ville de Grenoble de mettre en place des aménagements sur l'espace public qui permettent de diminuer le deal et de porter cette demande au sein de Grenoble Alpes Métropole. Nous demandons également à ce que les associations et citoyens soient inclus dans les phases de réflexion et conception des aménagements.

Cette interpellation citoyenne a donné lieu à une médiation d'initiative citoyenne (dont le compte-rendu est ici), puis à une série d'atelier de concertation organisés sur le secteur 1, et réunissant habitants, élus et agents sur 6 thématiques concrètes (sécurité, aménagement, marché, commerces, événementiel, propreté).

Si la médiation et les ateliers qui ont suivi ont conduit à l'amélioration de certains points concrets (amélioration de la propreté en fin de marché, passages plus fréquents d'équipages de la police municipale, clarification des règles de stationnement notamment), la question du réaménagement global de la place reste ouverte. Ce projet d'envergure ne sera pas réalisé avant la fin du mandat politique actuel (les prochaines élections sont en mars 2026) mais pourrait l'être lors du prochain mandat. Dans ce contexte, l'objectif de cet atelier d'initiative citoyenne est de pouvoir proposer, à partir d'un diagnostic réalisé avec les différents acteurs pertinents, des pistes d'aménagement de la place à même d'améliorer la qualité de l'espace public tout en diminuant les nuisances, liées au trafic, subies par les riverains.

Le périmètre concerné est celui de la Ville de Grenoble et de ses compétences. Néanmoins, l'aménagement de l'espace public étant une compétence partagée entre la Ville et la métropole, les discussions et les préconisations pourront relever de ces deux niveaux.

(Note : cette partie est en cours d'écriture avec le collectif à l'initiative de l'interpellation citoyenne et pourra évoluer à la marge)

La redevabilité, ce que la Ville s'engage à faire avec ces recommandations :

- Ces recommandations seront présentées en séance du Conseil municipal.
- La Ville s'engage à répondre à ces recommandations et à rendre compte auprès des membres de l'Atelier d'initiative citoyenne et du collectif porteur de l'interpellation des suites décidées et mises en œuvre.
- Le rapport présentant les préconisations issues de l'Atelier d'initiative citoyenne sera disponible sur le site volontairesdegrenoble.fr

Définition des rôles :

- Le Service VAC (Vie associative et citoyenne) se charge de mettre en place et de coordonner l'Atelier d'initiative citoyenne « Transformer la place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public : stop aux dealer et à leurs trafics », en partenariat avec le collectif initiateur de l'interpellation.
- La mission aménagement des espaces publics (MAEP) et la direction préventin des risques sont les référents « techniques » de la Ville pour cet atelier. Elles apportent le contenu et tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du sujet par les membres de l'Atelier d'initiative citoyenne. Elles accompagnent le Service VAC dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Les grandes étapes de l'Atelier d'initiative citoyenne St Bruno

1. Validation de la note de cadrage
2. Composition de la liste des personnes qualifiées à auditionner (dont le prestataire ayant mené l'expertise indépendante) : la mission aménagement des espaces publics (MAEP), le service Vie associative et Citoyenne (VAC) et le collectif porteur de l'interpellation citoyenne, sont invités à soumettre une liste de personnes à auditionner et à les prioriser. Le service VAC contacte les personnes figurant sur cette liste et, en fonction de leur disponibilité et de la priorisation, organise l'audition de ces personnes. Lors de la 1ère séance, le panel de participant-es sera invité à compléter cette liste par d'autres personnes qu'ils souhaiteraient auditionner.
3. Lancement et suivi d'une mission d'expertise complémentaire confiée à un prestataire extérieur (budget : 5000€ maximum) pour nourrir les réflexions au sein du panel de l'Atelier d'initiative citoyenne (coordination : VAC / MAEP / collectif initiateur)
4. Composition du panel : l'atelier est composé de 24 grenoblois-es tirés au sort respectant des critères de parité, d'âge, de niveau de diplôme, de nationalité et de secteur géographique.
5. Déroulement des 4 séances de travail de l'Atelier d'initiative citoyenne
6. Accompagnement des porte-paroles du panel en vue de la présentation du rapport et des préconisations lors de la séance en Conseil municipal
7. Présentation en Conseil municipal des recommandations par les porte-paroles du panel, avec suspension de séance (CM du 3 novembre 2025 ou 15 décembre 2025)

Modalités de composition du panel citoyen

Pour rappel, le panel sera composé de 24 grenoblois-es tirés au sort respectant des critères de parité, d'âge, de niveau de diplôme, de nationalité et de secteur géographique.

Principes de pluralité de la composition

- Au moins 4 grenoblois-es de chacun des six secteurs de la Ville.
- Au moins 12 femmes.
- Au moins 6 personnes de moins de 16 à 29 ans compris.
- Au moins 5 personnes de 30 à 49 ans compris.
- Au moins 5 personnes de 50 ans et plus.
- Au moins 2 résident-es n'ayant pas la nationalité française.
- Au moins 5 personnes n'ayant aucun diplôme ou certificat d'études primaires ou ayant un BEPC, brevet des collèges, DNB.

Modalités de recrutement des 24 membres du panel :

Phase 1 en juin / juillet 2025 :

- Recrutement d'une première liste aléatoire de participants potentiels via 3 méthodes complémentaires :
 - Recrutement confié à un prestataire (appels sur listes téléphoniques). Objectif : recrutement de 42 personnes (panel = 24 + 18 liste complémentaire soit 7 par secteur)
 - En parallèle, tirage au sort de 164 personnes à partir de la liste électorale grenobloise : 1 femme et 1 homme dans chaque bureau de vote (82), ce qui permettra de croiser le maillage territorial et la parité femmes hommes. Le service SRU enverra un courrier officiel à ces 164 personnes qui seront invitées à nous rappeler pour valider leur pré-sélection.

- Fin juillet (ou fin août si pas possible avant), un tirage au sort sera effectué à partir des personnes déjà tirées au sort à travers ces 2 méthodes, pour constituer le panel avec les critères demandés.
- Fin août, les participants au panel sont recontactés pour vérifier le maintien de leur disponibilité sur l'ensemble des 4 séances prévus pour cet atelier d'initiative citoyenne. Si lors de cette vérification la liste des 24 participants est complète, le recrutement s'arrête là. Si non, relance d'un tirage au sort aléatoire par courrier aux personnes inscrites sur les listes électorales pour constituer une liste complémentaire.
- Tirage au sort permettant de compléter le panel constitué fin juillet.
- Comme lors du tirage au sort de juillet, les personnes sélectionnées seront prévenues par téléphone et recevront dans les jours suivant un courrier officiel d'invitation à l'Atelier d'initiative citoyenne. Les personnes non retenues recevront un mail les remerciant de s'être portées volontaires et les invitant à participer aux prochains Ateliers de projet.

Expertise externe

Le dispositif d'atelier d'initiative citoyenne prévoit la possibilité pour le collectif de demander la mise en place d'une expertise indépendante sur le sujet travaillé en atelier, permettant d'apporter des informations, analyses et propositions aux membres du panel.

Le collectif initiateur ayant manifesté son souhait de recourir à cette expertise complémentaire, nous proposons l'organisation suivante :

- Construction commune d'un cahier des charges (courant juin)
 - Proposition d'une V1 par le collectif assisté du service VAC
 - Réunion avec la mission MAEP (mission aménagement des espaces publics) / le service prévention des risques pour discuter et enrichir la proposition.
- Publication de l'appel et sélection du prestataire (courant juillet)
 - Publication et analyse des candidatures réalisée par le service MAEP (max : fin juin)
 - Réunion MAEP / Prévention / VAC / Collectif pour choisir le prestataire qui paraît le plus adapté (max fin juillet)
- Suivi et restitution du travail (août - octobre)
 - Suivi conjoint MAEP / Prévention / VAC / Collectif (en fonction des modalités proposées par le prestataire)
 - Restitution par le prestataire devant le panel lors de la seconde séance le samedi 4 octobre 2025, parmi les autres experts auditionnés (1h)

Organisation des 4 séances :

Proposition de dates :

- Séance 1 : mardi 23 septembre 18h – 20h30 (présence élus Gilles Namur, Maud Tavel, Olivier Bertrand et Annabelle Bretton pour l'intro au moins)
- Séance 2 : samedi 4 octobre 9h30 -17h (audition experts dont restitution étude externe)
- Séance 3 : samedi matin 11 octobre 9h30-12h (élaboration et priorisation préconisations)
- Séance 4 : jeudi 16 octobre 18h – 20h30 (présence des élus Gilles Namur, Maud Tavel, Olivier Bertrand et Annabelle Bretton)

Proposition pour le lieu des ateliers :

- MDH Chorier Berriat réservée pour les 4 ateliers, permettant au panel d'aller voir la place St Bruno lors de l'un des ateliers.
- Option pour les séances d'introduction / restitution : MVAC / Hotel de ville, pour bien intégrer la dimension toute Ville de cette question.

Organisation des séances :

- 1ère séance : mardi 23 septembre de 18h à 20h30. En présence des élus Gilles Namur (adjoint Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et Fraîcheur), Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative), Maud Tavel (Tranquillité publique) + Olivier Bertrand (Maire adjoint secteur 1) Nicolas Antoine + Norbert Cariou ?

Cette séance a pour but de présenter aux participant-es :

- leur mandat et la redevabilité de la Ville vis-à-vis de leur travail
- le déroulé des séances
- tous les éléments d'informations qui leur permettront de comprendre le mandat et les actions déjà engagées par la Ville
- et d'enrichir le cadrage de cet atelier à partir des sujets portés par le panel

La séance sera dédiée aux présentations du collectif à l'initiative de l'interpellation citoyenne, ainsi qu'à l'audition du responsable de la MAEP, Nicolas Antoine, ainsi que du directeur de la mission prévention, Norbert Cariou.

À l'issue de cette 1ère séance, l'objectif est que les membres du panel puissent s'approprier le sujet et partager les premiers éléments de diagnostic partagé sur la situation de la place St Bruno. Le panel de citoyen-nes sera invité à compléter la liste des personnes qu'ils souhaitent auditionner lors des deuxième et troisième séances.

Lors de cette séance il s'agira également de présenter et valider avec le panel de citoyen-nes le contenu des séances à venir et la méthode d'animation proposée.

- 2^e séance : Samedi 4 octobre de 9h30 à 17h

Objectifs de cette séances :

- s'accorder, entre membres du panel, sur un diagnostic commun par rapport à la problématique de la place St Bruno, et les enjeux identifiés dans le cadre de cet atelier.
- approfondir la compréhension du sujet en auditionnant 3 personnes qualifiées pour répondre aux questions des membres du panel + restitution de l'expertise confiée à un prestataire externe
- commencer à produire des préconisations collectives qui répondent au mandat et qui seront présentées en Conseil municipal

- 3^e séance : samedi 11 octobre matin de 9h30 à 12h

- Finaliser le travail de production de recommandations
- Prioriser ces recommandations
- S'accorder sur les modalités d'écriture et de validation du rapport final.

- 4^e séance : jeudi 14 octobre de 18h à 20h30

En présence des élu-es Gilles Namur (adjoint Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et

Fraîcheur et Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative) Olivier Bertrand (Maire adjoint secteur 1)

Cette dernière séance a pour but de présenter les réflexions du panel et d'échanger sur leurs recommandations, qui seront ensuite présentées en Conseil municipal.

Lors de la dernière séance des porte-paroles seront désignés pour présenter leurs préconisations au CM du 15/12.

Les porte-parole seront accompagnés par le service Vie associative et citoyenne.

Le rapport de préconisation sera rédigé par le service vie associative et citoyenne, incluant les retours et validation des pannelistes en gestion par consentement.

Pour chaque séance :

- Un service de garderie sera proposé.
- Un repas sera proposé
- L'animation de toutes les séances sera faite par le service vie associative et citoyenne. L'animation sera attentive à la mise en place d'un fonctionnement collégial et démocratique tout au long de cet Atelier d'initiative citoyenne.

La Ville de Grenoble se réserve le droit d'exclure toute personne participant à cet atelier qui ne respecterait pas ce fonctionnement collégial et démocratique. Tout manque de respect à l'encontre d'une personne participant à cet atelier est également sujet à une exclusion.

Budget

Les frais induits par l'Atelier d'initiative citoyenne est porté par le service VAC, dans une enveloppe ne dépassant pas les 20 000€ (*dont 5000€ fléchée sur une expertise indépendante*)

Agent-es affecté-es au projet :

- Service Vie Associative et Citoyenne (VAC) : Antoine Gonthier, Boris Kolytcheff, Fanny Simon ?
- MAEP : Nicolas Antoine / Simon Labouret
- Direction prévention : Norbert Cariou / Melanie Monier

Annabelle Bretton

Adjointe à l'Education populaire, jeunesse, vie associative et démocratie participative